POLE JURIDIQUE

PROCES – VERBAL

COMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

REUNION DU 13 mars 2024.

Présents : THOMAS Jean-Claude (Président), Camaridine MITSOIHI, Serge VERCHER-ROSSELO, Philippe DUBREUIL.
Excusés : DESBORDES Didier, MAGUER Lisette.
Assistent : Christian PARTHONNAUD (District), Frédéric TALABOT (secrétaire général).

****

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

Relevé de décisions :

Appel à candidature pour l'Assemblée générale élective du samedi 1er juin:

L'appel à candidature sera mis en ligne sur le site du District de Football de la Haute-Vienne le jeudi 21 mars. **L'appel est ouvert du vendredi 22 mars au vendredi 26 avril 2024 à minuit.** Les candidatures seront reçues exclusivement sur l'adresse électronique : elections@foot87.fff.fr .

L'appel à candidature et ses annexes sont annexées à ce PV.

Les conditions générales d'éligibilité pour l'ensemble des candidats sont définies dans les articles 13.2.1 et 13.2.2 des Statuts-types de la F.F.F. Concernant les candidats licenciés d'un club, il est notamment rappelé que le candidat doit être à jour de ses cotisations et que son club doit également être en règle avec la F.F.F., sa Ligue et son District.

POLE JURIDIQUE

PROCES – VERBAL

COMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Validation des listes :

Les listes seront examinées par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales le Mardi 30 avril à 18 heures. Le PV de la commission sera notifié à l'ensemble des candidats (tête de liste) le soir même. Cette notification du procès verbal vaudra récépissé de candidature.

Campagne électorale :

La campagne électorale se déroulera du **jeudi 2 mai à 9 heures jusqu'au mercredi 29 mai 2024 à minuit.** Même s'il n'existe pas de texte réglementaire concernant le début et la fin de la campagne électorale, la F.F.F. conseille de mettre un terme à celle-ci 48 heures avant l'Assemblée Générale pour « la sérénité générale ».

Il revient au Comité directeur du District de définir les modalités de cette campagne électorale et d'en informer les candidats, une fois que leur candidature a été déclarée recevable par la C.S.O.E. Un principe doit être impérativement respecté : tous les candidats doivent être mis dans les mêmes dispositions, c'est-à-dire que les moyens éventuellement accordés à un candidat doivent également l'être à tous les autres.

Assemblée Générale :

Le Comité de direction doit fixer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, qui sera envoyé avec la convocation de celle-ci (15 mai 2024).

Prochaine réunion : le Mardi 30 avril 2024 à 18 heures.

Le Président de la C.D.S.O.E.,

Jean-Claude THOMAS.